

ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU BASSIN D'ARCACHON

Association déclarée n° 5601

Madame La Député Sophie PANONACLE

Le 23 Juin,

Objet : Opposition au projet d'arrêté aux oiseaux migrateurs

Nous, Association de chasse maritime du Bassin d' Arcachon souhaitons vous alerter d'une décision inique, prise à rebours des avis scientifiques européens de la commission NADEG, mettant directement en péril notre pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs. En Avril 2025, après quatre ans de travaux ces scientifiques ont identifié seulement trois espèces en gestion adaptatives, sans aucun moratoire.

Pourtant sans attendre, le ministère de la transition écologique prévoit un moratoire ou des restrictions sur neuf espèces dont la sarcelle d'hiver, le canard pilet, le canard souchet, et une restriction de période de chasse, ceci sans aucune concertation. Nous dénonçons avec force et colère cette posture politique et idéologique. Il est à noter qu'aucun autre état membre de l'union européenne n'a mis en oeuvre de telles mesures.

Il est temps que tout cela cesse :

- NON à la surenchère réglementaire non fondée!
- NON à l'instrumentalisation politique de notre passion!

Madame, le monde rural et les chasseurs en particulier sont les premiers défenseurs de la bio-diversité, et agissons tous les jours sur le terrain au travers d'engagements pris et tenus. Ceci pour une meilleure connaissance des espèces et respect des populations et des éco-systèmes.

Nous demandons votre intervention pour que les voix de la science et du monde rural soient entendues et que ce projet d'arrêté soit définitivement enterré.

Nous vous remercions par avance de votre écoute et de votre engagement en dehors de toute posture idéologique ou partisane.

Dans l'attente de votre soutien actif,

Nous vous prions Madame d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

M. JOURDANNAUD Christian
Président,
ACMBA

ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU BASSIN D'ARCACHON

Association déclarée n° 5601

Madame La Sénatrice Marie-Hélène DES ESGAULX

Le 23 Juin,

Objet : Opposition au projet d'arrêté aux oiseaux migrateurs

Nous, Association de chasse maritime du Bassin d' Arcachon souhaitons vous alerter d'une décision inique, prise à rebours des avis scientifiques européens de la commission NADEG, mettant directement en péril notre pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs. En Avril 2025, après quatre ans de travaux ces scientifiques ont identifié seulement trois espèces en gestion adaptatives, sans aucun moratoire.

Pourtant sans attendre, le ministère de la transition écologique prévoit un moratoire ou des restrictions sur neuf espèces dont la sarcelle d'hiver, le canard pilet, le canard souchet, et une restriction de période de chasse, ceci sans aucune concertation. Nous dénonçons avec force et colère cette posture politique et idéologique. Il est à noter qu'aucun autre état membre de l'union européenne n'a mis en oeuvre de telles mesures.

Il est temps que tout cela cesse :

- NON à la surenchère réglementaire non fondée!
- NON à l'instrumentalisation politique de notre passion!

Madame, le monde rural et les chasseurs en particulier sont les premiers défenseurs de la bio-diversité, et agissons tous les jours sur le terrain au travers d'engagements pris et tenus. Ceci pour une meilleure connaissance des espèces et respect des populations et des éco-systèmes.

Nous demandons votre intervention pour que les voix de la science et du monde rural soient entendues et que ce projet d'arrêté soit définitivement enterré.

Nous vous remercions par avance de votre écoute et de votre engagement en dehors de toute posture idéologique ou partisane.

Dans l'attente de votre soutien actif,
Nous vous prions Madame d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

M. JOURDANNAUD Christian
Président,
ACMBA